



Reprise du paiement salaire apres inaptitude

Par **marie11000**, le **20/08/2013** à **14:09**

Bonjour ,

Je viens pour un renseignement , je travaille dans le hard discount et mon dos après 6 ans d'embauche à lâché .

J'ai été déclarée inapte au poste avec port de charge et station debout prolongée .

L'inaptitude définitive à été déclarée le 8 juillet 2013 .

N'ayant toujours pas de réponse le 9 août 2013 , j'ai envoyé un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception pour leur demander la suite pour ma situation et selon le code du travail , la reprise du paiement de mon salaire.

Je viens de recevoir une réponse de la part de la société , ou il m'explique que ils sont en train de chercher un poste dans l'administration et qu'il reprenne le paiement de mon salaire au 9 août .

Ma question : La société doit elle me payer le mois de juillet ou effectivement uniquement reprendre le paiement au mois d'août ?

Merci

Par **P.M.**, le **20/08/2013** à **16:55**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si l'inaptitude intervient à la suite d'un accident de travail ou une maladie professionnelle...

De toute façon, l'employeur ne reprend effectivement le versement du salaire qu'un mois après la décision du Médecin du Travail donc présentement au 9 août...